



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 26 - Education-Petite Enfance-Vie des Quartiers - Convention d'accès avec la CAF pour la Consultation de Dossiers Allocataires par les Partenaires (CDAP)

Education - Petite Enfance - Vie des Quartiers
Convention d'accès avec la CAF pour la Consultation de Dossiers
Allocataires par les Partenaires (CDAP)

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Dans le cadre de sa mission de gestion des prestations familiales et sociales, les CAF fournissent à leurs partenaires des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Cette communication de données a pour but de permettre à ses partenaires d'accomplir leur mission.

La CAF du Doubs met à disposition de ses partenaires un nouveau extranet «Mon Compte Partenaire» permettant la Consultation de Dossiers Allocataires par les Partenaires (CDAP). Amené à remplacer progressivement «CAFPRO», ce nouveau service répond à la nécessité de moderniser et de simplifier les échanges de données avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs du département. Il constituera à terme le point d'entrée unique pour l'ensemble de l'offre de services de la CAF.

Dans ce cadre, une nouvelle convention doit être établie afin de permettre aux directions de la Ville de Besançon (Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Vie des Quartiers) qui appliquent une tarification en fonction du quotient familial de consulter ce nouvel extranet de la CAF qui leur permettra la consultation du compte allocataire des bénéficiaires de prestations familiales, strictement nécessaire à l'accomplissement des missions des services municipaux.

Cette convention, ainsi que le contrat de service annexé à la convention et l'annexe au contrat de service (bulletin d'adhésion) définissent les modalités d'accès aux services de la CAF et contiennent tous les engagements de la Ville et de la CAF (voir documents joints).

Les services mis à disposition dans le cadre de cette convention sont proposés à titre gratuit.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le projet de convention d'accès à «Mon compte partenaire» et ses annexes entre la Ville de Besançon et la CAF du Doubs,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'accès à «Mon compte partenaire» avec la CAF ainsi que les annexes afférentes et tout avenant éventuel à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Préfecture du Doubs


Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Reçu le 03 JUL. 2017

Contre : 0

Abstention : 0

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 La Première Adjointe,


 Danièle DARD.

